

2024 DELSIVOM

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 087-248719205-20240410-2024DEL1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Syndicat : SIVOM
SOLIGNAC – LE
VIGEN

Délibération n° 2024-DEL-SIVOM
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN
Séance publique du 02 avril 2024

Les membres du Comité du SIVOM régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Président.

Présents : Mme COMES,
MM. BONNET, CHAZELAS, PORTHEAULT, RECORD, AUXEMERY,
POISON, AUFORT.

Absent et excusé :

M. BIASSE a donné procuration à M. POISON
M. COLDEBOEUF est absent
Mme FERNANDES est absente
Mme BAUDOU est absente

Nombres de membres	
En Exercice	12
Présents	8
Votants	9

Date de convocation
28/03/2024

M. a été élu secrétaire de séance : Fabrice RECORD

Le Comité syndical :

Date d'affichage
28/03/2024

**Objet de la
délibération**
APPROBATION
DU COMPTE DE
GESTION 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées.

1°/Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Monsieur le Président propose au Comité Syndical, d'approuver le compte de gestion 2023.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Par 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Approuve le compte de gestion 2023.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et la publication le
Le Président,